

*Mise en garde*

*Le document ci-après reproduit les résolutions et actes du conseil d'administration. En aucun cas, des extraits de ce site ne peuvent être utilisés à des fins de contestation juridique ou de preuve. Seuls des documents émis par la secrétaire corporative du Réseau de transport de Longueuil et portant le sceau sont authentiques et font preuve de leur contenu.*



ASSEMBLÉE 17-CAP-06

Procès-verbal de l'**assemblée publique ordinaire du conseil d'administration** du Réseau de transport de Longueuil, tenue conformément aux dispositions de sa loi constitutive **le jeudi 1<sup>er</sup> juin 2017**, à 17 h, à la salle Vieux-Longueuil du centre administratif du Réseau, 1150, boulevard Marie-Victorin, à Longueuil.

Sont présents formant quorum :

Madame Colette Éthier, présidente et conseillère de la Ville de Longueuil  
Madame Monique Bastien, conseillère de la Ville de Longueuil  
Monsieur Éric Beaulieu, conseiller de la Ville de Longueuil  
Madame Isabelle Bérubé, conseillère de la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville  
Monsieur Alain Dépatie, maire de la Ville de Saint-Lambert  
Monsieur Michel Lanctôt, conseiller de la Ville de Longueuil  
Madame Hélène Picard, représentante des usagers du transport régulier  
Monsieur Alexandre Plante, vice-président et conseiller de la Ville de Brossard  
Madame Magalie Queval, conseillère de la Ville de Boucherville

N'a pu assister :

Monsieur Benoît L'Ecuyer, conseiller de la Ville de Longueuil  
Monsieur Xavier Léger, conseiller de la Ville de Longueuil

Il y a vacance au poste de représentant des usagers du transport adapté.

Sont également présents :

Monsieur Michel Veilleux, directeur général  
Madame Carole Cousineau, secrétaire corporative  
Monsieur Pierre Archambault, directeur principal – Finances, services partagés et gestion des programmes d'immobilisations  
Madame Pierrette Laperle, à titre d'invitée

1. RÉSOLUTION NUMÉRO 17-78

**Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par madame Monique Bastien, appuyé par madame Magalie Queval :

« D'ADOPTER l'ordre du jour avec l'ajout du point suivant:

7.1 Motion de félicitations à madame Pierrette Laperle. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## 2. Mot de la présidente

Tout d'abord, je tiens à féliciter Pierrette Laperle pour sa nomination comme membre indépendant du conseil d'administration de l'Autorité régionale de transport métropolitain. Madame Laperle siège au conseil d'administration du RTL depuis 2002 à titre de représentante des usagers du transport adapté. Je tiens à lui exprimer notre gratitude, elle mérite toute notre considération notamment pour sa très grande contribution au développement du transport adapté de façon à le rendre juste et équitable pour tous.

Par ailleurs, il me fait plaisir de vous annoncer que nous avons convenu hier une entente importante pour le RTL, soit un accord de principe avec le comité de transition du gouvernement du Québec pour le renouvellement de l'entente sur la ligne 90 – L'Express Chevrier. Ainsi, le RTL poursuivra la desserte par autobus entre le terminus Chevrier et le terminus Centre-Ville. Au total, cette ligne nécessite plus de 30 autobus pour assurer la desserte. Le RTL offrira le service de l'Express Chevrier jusqu'à l'arrivée du réseau électrique métropolitain. Je remercie tous les intervenants qui ont travaillé avec détermination afin de maintenir le service de la ligne 90 au RTL.

Au cours des derniers jours, plusieurs membres du RTL ont participé au Sommet mondial de l'Union internationale des transports publics (UITP), qui s'est tenu à Montréal du 15 au 17 mai. Il s'agissait d'un événement unique qui couvre tous les modes de transports urbains et régionaux. Un incontournable pour les professionnels du transport public afin de prendre connaissance des dernières innovations technologiques et des meilleures pratiques à travers le monde en matière de mobilité urbaine.

Le RTL y a contribué en organisant une visite technique de la voie réservée du pont Champlain et des terminus Centre-ville et Panama. La direction générale a présenté les défis liés à l'exploitation d'une voie réservée en contresens et les enjeux de l'arrivée du réseau électrique métropolitain.

De plus, bonne nouvelle pour la clientèle : le RTL est heureux d'annoncer la mise en place d'un projet pilote de navette gratuite afin de desservir la plage municipale de Longueuil et le parc national des Îles-de-Boucherville cet été. Tous les samedis et dimanches, les citoyens pourront emprunter sans frais cette navette pour se rendre du terminus Longueuil directement à la plage et à l'entrée du parc national. Le service sera offert entre 9h45 et 18h30. La mise en place de cette navette estivale est le fruit d'un partenariat entre le RTL, la Ville de Longueuil, Tourisme Montérégie et la SÉPAQ. Annuellement, plus de trois cent vingt mille (320 000) visiteurs fréquentent le parc des Îles-de-Boucherville et plus de vingt-deux mille (22 000) baigneurs se sont rendus à la plage municipale de Longueuil en 2016, il s'agit de deux destinations incontournables durant la saison estivale et le RTL est fier de pouvoir contribuer à les rendre encore plus facilement accessibles au public!

Je suis heureuse d'annoncer la mise en place d'un comité des partenaires. Le RTL a pour mission d'aller à la rencontre des organismes communautaires, des institutions publiques et des principaux employeurs du territoire. Il aura pour mandat de prendre connaissance directement des problématiques des partenaires et de favoriser la mise en place de solutions innovantes et appropriées aux différents besoins de mobilité. Ce comité tiendra ses rencontres deux fois par année.

Nouveauté : le RTL est heureux d'offrir le service de transport gratuit aux trois camelots qui distribuent le journal L'Itinéraire, aux endroits désignés sur notre territoire. Les camelots pourront circuler gratuitement dans les autobus du RTL pour une période d'un an, favorisant ainsi leur insertion sociale par la vente de journaux. Je tiens d'ailleurs à remercier le directeur général de L'Itinéraire, monsieur Luc Desjardins, et le coordonnateur de la Table Itinérance Rive-Sud, monsieur Marco Carpinteyro, pour avoir initié ce partenariat.

Pour votre information, le conseil d'administration du RTL poursuit ses démarches de modernisation de ses actifs avec l'approbation de règlements d'emprunt totalisant plus de 9 millions de dollars. Ces investissements visent notamment l'achat de cinq (5) autobus électriques avec leur système de recharge. Il est aussi prévu de procéder à la mise à niveau de systèmes de logiciels et l'amélioration d'applications technologiques ainsi que des projets d'évaluation visant l'amélioration de notre offre de service. À noter que ces investissements sont conditionnels à l'obtention de financement gouvernemental.

Je vous remercie de votre attention!

### **3. Période de questions du public**

Il est tenu une période au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions aux membres du conseil d'administration.

Aucune question n'est adressée aux membres du conseil.

### **4. Adoption des procès-verbaux**

#### **4.1 RÉSOLUTION NUMÉRO 17-79**

##### **Procès-verbal de l'assemblée publique ordinaire du 4 mai 2017**

Il est proposé par monsieur Michel Lanctôt, appuyé par madame Isabelle Bérubé :

« D'APPROUVER, tel que présenté et rédigé, le procès-verbal de l'assemblée publique ordinaire du 4 mai 2017. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **5. Dossiers - Mobilité durable**

#### **5.1 Modifications de service**

##### **5.1.1 RÉSOLUTION NUMÉRO 17-80**

##### **Ajustements de service – révision des temps de parcours – assignation d'août 2017**

Il est proposé par madame Monique Bastien, appuyé par monsieur Alexandre Plante

« D'APPROUVER les modifications de service pour la révision des temps de parcours sur les lignes 5, 15, 30, 31, 32, 33, 34, 37, 38, 42, 44, 46, 47, 49, 50, 59, 60, 73, 83, 115, 123, 132, 135, 142, 144, 150, 199 et 410;

D'APPROUVER les modifications de service pour la révision des temps de parcours sur certaines lignes improductives;

Ces modifications de service entreront en vigueur le 21 août 2017;

Aux termes de l'article 27 de la Partie IV de la *Loi modifiant principalement l'organisation et la gouvernance du transport collectif dans la région métropolitaine de Montréal* (2016, chapitre 8), la présente résolution a obtenu l'autorisation du Comité de transition pour la mise en œuvre du projet de loi no 76. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

##### **5.1.2 RÉSOLUTION NUMÉRO 17-81**

##### **Maintien et ajustement de service – assignation d'août 2017**

Il est proposé par madame Magalie Queval, appuyé par madame Monique Bastien

« D'APPROUVER le retour aux horaires réguliers des lignes dont l'horaire a été modifié pour la période estivale de cette année;

D'APPROUVER les modifications de service sur les lignes 10, 14, 17, 19, 25, 45, 180 et T89;

D'APPROUVER les ajustements opérationnels sur l'ensemble des lignes;

Ces modifications de service entreront en vigueur le 21 août 2017;

Aux termes de l'article 27 de la Partie IV de la *Loi modifiant principalement l'organisation et la gouvernance du transport collectif dans la région métropolitaine de Montréal* (2016, chapitre 8), la présente résolution a obtenu l'autorisation du Comité de transition pour la mise en œuvre du projet de loi no 76. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 5.1.3 RÉSOLUTION NUMÉRO 17-82

#### **Maintien et ajustement de service – assignation d'août 2017**

Il est proposé par monsieur Alexandre Plante, appuyé par monsieur Michel Lancôt

« D'APPROUVER le retour des lignes scolaires intégrées;

D'APPROUVER les modifications sur les lignes de transport scolaire intégré 501, 506, 546, 600, 603, 656, 694, 695 et 696;

Ces modifications de service entreront en vigueur le 21 août 2017 et demeureront effectives pour l'assignation de novembre 2017;

Aux termes de l'article 27 de la Partie IV de la *Loi modifiant principalement l'organisation et la gouvernance du transport collectif dans la région métropolitaine de Montréal* (2016, chapitre 8), la présente résolution a obtenu l'autorisation du Comité de transition pour la mise en œuvre du projet de loi no 76. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 5.2 RÉSOLUTION NUMÉRO 17-83

#### **Renouvellement des ententes pour le transport des élèves des écoles secondaires de la Commission scolaire Marie-Victorin et de la Commission scolaire Riverside**

Il est proposé par monsieur Éric Beaulieu, appuyé par madame Hélène Picard :

« D'AUTORISER le directeur général à signer, pour et au nom du Réseau de transport de Longueuil (RTL), le renouvellement de l'entente annuelle avec la commission scolaire Marie-Victorin afin d'établir les termes et conditions permettant aux élèves des écoles secondaires qui sont éligibles au transport scolaire et qui résident dans la zone RTL qu'elle a prédéterminée d'utiliser à cette fin le service de transport en commun du RTL pour la période du 30 août 2017 au 30 juin 2018;

D'AUTORISER le directeur général à signer, pour et au nom du Réseau de transport de Longueuil (RTL), le renouvellement de l'entente annuelle avec la commission scolaire Riverside afin d'établir les termes et conditions permettant aux élèves des écoles secondaires qui sont éligibles au transport scolaire et qui résident dans la zone RTL qu'elle a prédéterminée, d'utiliser à cette fin le service de transport en commun du RTL pour la période du 30 août 2017 au 30 juin 2018;

Aux termes de l'article 27 de la Partie IV de la *Loi modifiant principalement l'organisation et la gouvernance du transport collectif dans la région métropolitaine de Montréal* (2016, chapitre 8), la présente résolution a obtenu l'autorisation du Comité de transition pour la mise en œuvre du projet de loi no 76. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 5.3 RÉSOLUTION NUMÉRO 17-84

#### **Signature de l'entente de projet pilote BIXI-Carte OPUS**

Il est proposé par monsieur Alexandre Plante, appuyé par madame Isabelle Bérubé :

« D'AUTORISER BIXI à permettre l'utilisation de la carte OPUS, par les utilisateurs BIXI, afin de leur fournir l'accès aux vélos en libre-service;

DE MANDATER la Société de transport de Montréal (STM) à entreprendre, pour et au nom du Réseau de transport de Longueuil (RTL), toutes les démarches et procédures nécessaires, conformément aux dispositions légales, afin de conclure les modalités d'une entente avec BIXI;

D'AUTORISER le directeur général à signer, pour et au nom du Réseau de transport de Longueuil (RTL), l'entente de projet pilote BIXI-Carte OPUS d'une durée de deux (2) ans à partir de la date de signature de l'entente par BIXI avec une possibilité de renouvellement pour une période de deux (2) années supplémentaires;

Aux termes de l'article 27 de la Partie IV de la *Loi modifiant principalement l'organisation et la gouvernance du transport collectif dans la région métropolitaine de Montréal* (2016, chapitre 8), la présente résolution a obtenu l'autorisation du Comité de transition pour la mise en œuvre du projet de loi no 76. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **5.4 Contrat de fourniture d'un service de taxi collectif pour personnes handicapées - 2 résolutions**

##### **1<sup>ère</sup> résolution**

RÉSOLUTION NUMÉRO 17-85

##### **Fin de contrat – Taxi collectif pour le transport adapté (2e transporteur)**

CONSIDÉRANT qu'à la séance du 7 juin 2016, le conseil a adopté la résolution numéro 16-89 intitulée « Octroi de contrat – Taxi collectif pour le transport adapté (2e transporteur) »;

CONSIDÉRANT que ce contrat est un contrat de service comportant une dépense inférieure à 1 000 000 \$;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de mettre fin au contrat puisque le montant pour lequel celui-ci a été accordé a été atteint au 3 avril 2017;

Il est proposé par monsieur Michel Lanctôt, appuyé par Alexandre Plante :

« DE METTRE fin au contrat de taxi collectif pour le transport adapté G16-008 octroyé aux termes de la résolution numéro 16-89 intitulée « Octroi de contrat – Taxi collectif pour le transport adapté (2e transporteur) » et d'acquitter les factures y associées;

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

##### **2<sup>e</sup> résolution**

RÉSOLUTION NUMÉRO 17-86

##### **Octroi de contrat – Taxi collectif pour le transport adapté (2e transporteur)**

Il est proposé par monsieur Michel Lanctôt, appuyé par monsieur Alexandre Plante :

« DE RATIFIER l'adjudication de gré à gré du contrat G17-008 à un deuxième transporteur, soit la firme 9145-7200 Québec Inc. faisant affaire sous le nom de ALLO TAXI, pour la fourniture d'un service de taxi collectif pour le transport adapté pour la période du 4 avril 2017, et ce, jusqu'au 31 mars 2018, aux prix unitaires soumis pour un montant estimé à 1 686 907 \$, toutes taxes comprises conformément à l'entente, pour un montant n'excédant pas les crédits disponibles.

D'HABILITER le directeur général à convenir des modalités finales du contrat.

D'AUTORISER le directeur général et le directeur Exploitation à signer, pour et au nom du Réseau de transport de Longueuil (RTL), les ententes et tout document jugé nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution;

Aux termes de l'article 27 de la Partie IV de la *Loi modifiant principalement l'organisation et la gouvernance du transport collectif dans la région métropolitaine de Montréal* (2016, chapitre 8), la présente résolution a obtenu l'autorisation du Comité de transition. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **6. Dossiers – Gestion durable des ressources**

### **6.1 RÉSOLUTION NUMÉRO 17-87**

#### **Renouvellement de la convention collective des employés de l'entretien**

Il est proposé par monsieur Alexandre Plante, appuyé par madame Hélène Picard:

« D'APPROUVER la convention collective et les lettres d'entente conclues dans le cadre du renouvellement de la convention collective du Syndicat des employés d'entretien de la Société de transport de la Rive-Sud de Montréal (CSN), pour une durée de six (6) ans, soit du 21 décembre 2015 au 19 décembre 2021;

D'AUTORISER la présidente, le directeur général, la directrice des Ressources humaines et le directeur de l'Entretien et ingénierie à signer ladite convention ainsi que les documents y afférents;

Aux termes de l'article 27 de la Partie IV de la *Loi modifiant principalement l'organisation et la gouvernance du transport collectif dans la région métropolitaine de Montréal* (2016, chapitre 8), la présente résolution a obtenu à l'autorisation du Comité de transition pour la mise en œuvre du projet de loi no 76. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **6.2 RÉSOLUTION NUMÉRO 17-88**

#### **Octroi de contrat – Mandat à la STM – achat regroupé pour l'acquisition d'autobus 40 pieds hybrides à plancher surbaissé pour la période 2019-2023 (ATUQ)**

Il est proposé par monsieur Éric Beaulieu, appuyé par madame Magalie Queval:

« DE MANDATER la Société de transport de Montréal (STM) à entreprendre, pour et au nom du RTL à l'occasion d'un achat regroupé qui aura lieu conjointement avec la STM et les autres sociétés de transport en commun du Québec participantes, l'acquisition d'autobus de douze mètres (40 pieds) hybrides à plancher surbaissé pour la période 2019-2023, en tenant compte des modalités énoncées par le ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) et du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire (MAMOT), les cas échéants;

DE MANDATER la STM, sous réserve de l'autorisation finale du ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports et/ou du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire, et sous réserve de l'approbation préalable d'un règlement d'emprunt s'y rapportant :

a) Pour adjuger le ou les contrats, pour et au nom du RTL, pour l'acquisition d'autobus de douze mètres (40 pieds) hybrides à plancher surbaissé pour la période 2019-2023, et ce, en autant que le montant total du contrat pour le RTL ne dépasse pas 193 000 000 \$, incluant les taxes et contingences;

b) Pour signer, par l'entremise des représentants dûment autorisés de la STM, tout document jugé utile et nécessaire pour donner effet aux présentes, notamment la possibilité de demander à l'autorité appropriée une dérogation à la Loi sur les sociétés de transport en commun en regard aux modalités de la règle d'adjudication;

QUE les responsables dûment autorisés de la STM agissent à titre de mandataires en ce qui concerne le projet d'acquisition d'autobus et qu'à ce titre, ils soient autorisés à signer tout document utile et nécessaire pour donner suite et effet à la présente et que leur acception de la soumission lie le RTL envers l'adjudicataire pour sa portion du contrat;

DE MANDATER l'Association du transport urbain du Québec (ATUQ) pour la gestion du contrat d'acquisition des autobus;

Que le directeur général du RTL soit autorisé à faire parvenir une confirmation écrite à la STM avant le 30 novembre de chaque année, quant au nombre exact d'autobus devant être acquis pour l'année suivante.

Aux termes de l'article 27 de la Partie IV de la *Loi modifiant principalement l'organisation et la gouvernance du transport collectif dans la région métropolitaine de Montréal* (2016, chapitre 8), la présente résolution a obtenu à l'autorisation du Comité de transition pour la mise en œuvre du projet de loi no 76. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 6.3 RÉSOLUTION NUMÉRO 17-89

#### **Dépôt — Liste des chèques émis**

« PRENDRE acte du dépôt de la liste des chèques émis pour la période du 24 avril 2017 au 21 mai 2017 pour le paiement des comptes inscrits au montant de 24 203 927.27 \$. »

### 6.4 RÉSOLUTION NUMÉRO 17-90

#### **Dépôt — Liste des honoraires professionnels**

« PRENDRE acte du dépôt pour paiement de la liste des factures d'honoraires professionnels en date du 1er juin 2017 au montant total de 84 913.22 \$. »

### 6.5 RÉSOLUTION NUMÉRO 17-91

#### **Dépôt – Bons de commande, contrats et ententes de 25 000 \$ et plus – avril 2017**

« PRENDRE acte du dépôt de la liste des bons de commande, contrats et ententes de 25 000 \$ et plus pour le mois d'avril 2017. »

## 7. **Affaires nouvelles**

### 7.1 RÉSOLUTION NUMÉRO 17-92

#### **Motion de félicitations à madame Pierrette Laperle**

« Il est unanimement résolu que le conseil d'administration félicite madame Pierrette Laperle pour sa nomination par le gouvernement du Québec comme membre indépendante du conseil d'administration de l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM), prendre acte de sa démission à titre de membre du conseil d'administration du RTL comme représentante des usagers du transport adapté, et par ailleurs souligne sa contribution exemplaire, son engagement au conseil ainsi qu'à la représentation de la clientèle du transport adapté depuis l'année 2002. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## 8. **Intervention des membres du conseil**

Il est tenu une période au cours de laquelle les membres du conseil d'administration interviennent à tour de rôle.

Les membres remercient à tour de rôle madame Pierrette Laperle pour son apport, sa contribution ainsi que son implication depuis 15 ans au RTL particulièrement auprès des personnes utilisatrices de transport adapté.

Mesdames Éthier et Bastien ainsi que messieurs Beaulieu, Dépatie et Plante expriment leur satisfaction face aux négociations avec le syndicat de l'entretien qui ont abouti à la signature de la nouvelle convention collective. Ils soulignent l'ouverture et la collaboration des parties afin de convenir ensemble de solutions. Ils espèrent que leurs collègues suivront leur exemple.

Monsieur Michel Lanctôt félicite le directeur principal – Finances, services partagés et gestion des programmes d'immobilisations, monsieur Pierre Archambault et son équipe pour la conclusion d'une entente avec l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) concernant la desserte de la ligne Express 90.

Madame Magalie Queval remercie le personnel du RTL pour leur travail.

Monsieur Alain Dépatie invite la population au festival Classica de Saint-Lambert qui se tiendra cette fin de semaine, il énonce que les autobus du RTL seront gratuits pour les gens qui s'y rendront sur présentation du coupon d'embarquement du festival.

La présidente offre la parole à Mme Pierrette Laperle. Celle-ci souligne qu'elle a consacré quinze ans de sa vie au RTL, qu'un nouveau défi s'offre à elle soit de siéger à titre de membre indépendante sur le conseil d'administration de l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM). Cet organisme a pour mission d'organiser, de planifier et de financer le transport en commun. Elle invite le RTL à faire valoir son point de vue lorsque requis auprès de l'Autorité.

**9. RÉSOLUTION NUMÉRO 17-93**

**Levée de l'assemblée**

Il est proposé par monsieur Alain Dépatie, appuyé par monsieur Alexandre Plante :

« De lever la présente assemblée. » Il est 17 h 30.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(S) COLETTE ÉTHIER  
Colette Éthier  
Présidente

(S) CAROLE COUSINEAU  
Carole Cousineau  
Secrétaire corporative